

30470



**Jean-Paul FRANC**  
**Maire**

à

**Mesdames et Messieurs**  
**Les parents d'élèves**

Objet : rythmes scolaires rentrée scolaire 2015/2016

Nos références : LT/JPF/299/15

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été destinataire du programme et des tarifs des Activités Périscolaires mis en place pour la rentrée scolaire 2015/2016.

De nombreux parents d'élèves se sont interrogés sur la tarification des temps d'accueil correspondant à un forfait par cycle (7 semaines environ) et non par semaine.

Ce tarif correspond à un taux horaire d'environ 1,60 euros de l'heure proche du tarif appliqué pour la garderie qui est de 1,33 euros par heure.

La réforme des rythmes scolaires a été imposée aux communes sans aucune concertation avec les élus locaux.

De plus, la baisse drastique des dotations de l'Etat a eu pour conséquence de déséquilibrer le budget de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Avec l'appui de milliers d'élus, je me suis opposé à cette réforme en signant une pétition nationale qui n'a pas été prise en compte par le gouvernement.

La part consacrée à la vie scolaire et extrascolaire représente 18 % du budget de fonctionnement de la commune soit 1 million 131 mille euros c'est à dire 1 875 euros par enfant.

Malgré les efforts de la municipalité, le coût des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine a été estimé à 216 000 euros (montant plus élevé que celui du remboursement de la dette qui est de 210 000 euros).

Cette dépense importante a conduit le Conseil Municipal, pour une très large majorité et sans aucune opposition, à mettre en place une tarification comme cela est déjà le cas pour la garderie ou le centre de loisirs.

Le financement de cette nouvelle réforme se décomposera comme suit :

- 49 % à la charge de la municipalité soit 100 000 euros.
- 14% financé par les aides de l'Etat
- 37% à la charge des familles.

Face à la baisse des dotations de l'Etat et le coût imposé par la mise en place de cette réforme, cette réorganisation était inévitable

La municipalité réfléchit à un tarif famille pour les parents ayant plusieurs enfants scolarisés.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sincères salutations.



**Le Maire**

**Jean-Paul FRANC**